

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2023/03/D27

Séance du 29 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de SAINT HILAIRE DE VOUST, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 23 mars 2023. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

ABSENTS EXCUSES : Mme CHARRON, M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : BUDGET PRIMITIF - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2023 – budget assainissement collectif, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2023 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	17 000.00	
Charges excptionnelles		
Charges financières	4 130.00	
Autres charges de gestion courante	100.00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 625,00	5 000.00
Produits des services du domaine et ventes diverses		24 000.00
Dotations, subventions et participations		
Produits exceptionnels		153 794.34
Résultat reporté	106 939.34	
Total fonctionnement	182 794.34	182 794.34
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	13 900.00	
Immobilisations corporelles	86 354.77	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00	54 625,00
Avance remboursable budget lotissement		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		50 629.77
Total investissement	105 254.77	105 254.77
Total Budget annexe "Assainissement collectif"	288 049.11	288 049.11

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 085-218502292-20230405-2023_03_D27-BF

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.